FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du CTP Ministériel du 26 mai 2011

Ordre du jour :

Point 1 - Cartographie des Comités techniques.
Point 2 – Projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.
Point 3 – Projet de décret relatif au conseil du régime de sécurité sociale des marins et gens de mer.

Déclaration liminaire CGT - *Francis Combrouze, Secrétaire FNEE-CGT*

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les directeurs, Chers camarades,

Cette session du CTPM se situe dans une actualité sociale nourrie. Nourrie par les mouvements développés par les salariés dans de nombreuses entreprises dans les régions, tant sur le pouvoir d'achat que sur les conditions de travail et le management par le stress, que sur l'emploi et contre la précarité.

Cette situation n'est pas particulière à notre pays, puisque des luttes de haut niveau et rassembleuses sont menées dans la plupart des pays de l'Union européenne, contre le pacte de super austérité que veulent imposer aux peuples, sans débat démocratique, la Commission et la majorité des chefs de gouvernement. La Confédération européenne des syndicats, qui a tenu son congrès la semaine dernière, alerte sur la gravité de ces choix. Ils tournent le dos à l'Europe sociale, accentuent la pression sur la casse des services publics, branchent la BCE sur le seul service des intérêts des marchés financiers et en vérité, veulent placer l'UE en pole position du libéralisme dans les instances de dérégulation mondiale des marchés de l'énergie, des matières premières agricoles, et dans tous les échanges commerciaux !

Conflits nourris également dans la Fonction Publique et notre ministère. Contre un pouvoir d'achat en berne, actions rassemblées et unitaires le 31 mai prochain. L'absurdité et la brutalité des suppressions RGPP rencontrent une opposition croissante. Et directement dans notre ministère, plusieurs points revendicatifs auxquelles vous devez répondre.

1- Depuis maintenant des semaines, actions unitaires CGT, FO, CFDT contre la privatisation des voies navigables et le transfert des personnels des SN. A ce sujet, les portes de la négociation s'entrouvrent ou se referment selon les jours. La ministre a assuré le 6 mai qu'elle prendrait le temps d'une négociation sérieuse avec les organisations syndicales, avec l'examen des hypothèses SCN, EPA, EPIC… La CGT affirme que pour la pluralité des fonctions à assurer par les voies navigables, pour les droits et compétences des personnels, les moyens nécessaires à la relance de la voie d'eau, la solution d'un bradage des voies d'eau de l'Etat et du transfert des personnels à un EPIC n'est pas acceptée par les personnels.

Ils l'ont prouvé les 2 et 3 mai. Le Parlement aura nécessairement son mot à dire, même si la ministre a admis que le rapport gouvernemental prévu par la loi n'a pas été remis. Autre signe attendu de votre part, vous devez annuler les plus de 200 suppressions d'emplois prévu d'ici 2012 par la RGPP dans les services navigations, alors même que le contenu de la réforme dite « relance de la voie d'eau » est en cours de projet.

2- S'agissant du CETMEF, la CGT vient d'apprendre l'existence d'un plan de « restructuration » non soumis aux discussions avec les représentants des personnels de l'établissement. Concernant sa composante maritime : - 25 ETP sur 75 ETP au total… Intention de fermer les centres d'Aix, de Bonneuil et de Nantes (64 postes à l'avenir incertain !). Et s'agissant des catégories à « dégraisser », volonté du directeur du CETMEF de supprimer 12 OPA pour tenter de renforcer la composante catégorie A de l'établissement au-delà des 35 % environ actuels. Nous exigeons que le DAM, la DRH/SG et le CGDD/DRI précisent leur intention dans cette affaire : la direction du CETMEF agit-elle sur ordre du DAM ? Il faut une concertation urgente avec les représentants des personnels sur les missions du CETMEF et ses moyens, tant sur le fluvial que sur le maritime. Si ces suppressions étaient confirmées nous serions bien loin des engagements du Grenelle Mer ou de la relance de la voie d'eau !

3 - De manière plus générale, la lettre de la CGT à la nouvelle Commissaire directrice du CGDD demandant une concertation sur le réseau scientifique et technique, notamment des CETE, n'a pas reçu de réponse.

4- En Ile-de-France à la DIRIF les OPA seront de nouveau en grève dès le 30 mai au sujet de l'organisation des cycles de travail, qui ne respectent pas les garanties minimales, de leur refus de l'interdiction de tout nouveau recrutement et du blocage des mutations en découlant pour tous les agents en postes et travaillant en horaires décalés.

5- Une réunion est prévue le 27 mai, demain, pour examiner le projet de décret concernant la fusion des B techniques. Les désaccords sont nombreux traduisant ce que ressentent les agents vis-à-vis de la technicité / spécificité de leurs compétences, l'allongement de leur durée de carrières, l'insuffisance des traitements des grilles indiciaires, les modalités de reclassement et les régimes indemnitaires. Le moule du NES à la sauce Bercy s'avère un corset, les réorganisations et réductions de missions techniques constituent une menace supplémentaire sur la spécificité des corps techniques. La colère monte, la ministre nous recevra-t-elle comme demandé ? 13 000 agents sont concernés et leur expression va se faire sentir.

6- Les transferts aux Conseils généraux des Parcs de l'Equipement en application de la loi de 2009 ont été réalisés aux échéances de janvier 2010 et 2011… Mais s'agissant des droits et garanties des personnels OPA transférés, c'est une course de lenteur organisée, contraire aux échéances de la loi et aussi aux dispositions de la circulaire de votre prédécesseur. Les trois réunions tenues la semaine dernière à ce sujet, avec la DRH, l'ADF, puis le Cabinet, sont révélatrices. La ministre nous a assuré le 6 mai que cela avait trop tardé et qu'il fallait régler les choses. Alors le respect des personnels commande de sortir tous les textes nécessaires en écoutant vraiment ce que demandent avec constance les représentants des personnels OPA. Et non plus en s'abritant derrière ce que dit l'autre : un bureau de Bercy, un bureau à la DGCL au ministère de l'intérieur, un directeur de cabinet d'un président de conseil général… Nous vous demandons la clarté, la volonté et le respect des échéances pour une issue favorable à tous les volets de ce dossier !

7- La revalorisation salariale de la catégorie C exploitation a été demandée le 6 mai dernier devant la ministre, s'agissant d'une catégorie qui est toujours dans l'attente depuis 2006 de ce que la DRH appelait le « Jacob plus » et des corrections à apporter au statut actuel… Alors quand ?

8- La lettre intersyndicale concernant le projet de fusion des corps d'ingénieurs des corps techniques n'a pas non plus reçu de réponse du ministère. Le rapport d'inspection générale remis à ce sujet ne peut tenir lieu de réponse aux revendications et préventions des ingénieurs vis-à-vis de ce projet.

9- L'affectation des moyens nécessaires pour tenir les engagements des Grenelle Environnement et Mer. A ce sujet, nous attendons le respect de l'engagement du relevé de décisions du 22 mars dernier, jour de la manifestation nationale intersyndicale des personnels des EP de l'écologie, d'une réunion sur les emplois eau et biodiversité dans les EP mais aussi dans les services de l'Etat, en DDT/DDTM et DREAL. Ainsi qu'une réponse de la ministre à la lettre CGT/FSU sur les réductions d'effectifs et de moyens dans les Parcs nationaux en général et la situation particulière aux Parcs des Cévennes et de la Réunion.
Alors que la nouvelle stratégie nationale biodiversité (SNB) a été adoptée le 19 mai, il est plus que temps de vous entendre dire qu'il est déraisonnable de ne pas discuter avec les personnels des moyens de fonctionnement et effectifs nécessaires pour tenir les objectifs.

****

L'appel à la stabilisation et à la consolidation des services lancé tant par la ministre, que par le Secrétaire général, doit être suivi d'effets… concrets. C'est-à-dire, notamment...
Un renforcement des budgets et des moyens de formation continue, avec le rôle des écoles conforté, et un plan pluriannuel de recrutements.
Des moyens humains et matériels pour le fonctionnement des missions des services. A ce sujet, le SERM (RETP 2011) mentionne 56 643,4 ETP. L'écart est élevé avec le plafond du PLF 2011.
S'agissant de la RGPP notre opposition à votre volonté de supprimer 5100 emplois d'ici 2013 au nom de la 2ème vague est totale. Une étude publiée fin avril par l'Association des petites vielles de France (APVF) sur l'impact de la RGPP dans les communes de moins de 20 000 habitants révèle que 67% des maires considèrent que la RGPP a eu un effet négatif sur les services déconcentrés de l'Etat, 81% considérant que le degré de concertation avec les élues locaux a été insuffisant voire inexistant, 74% des maires souhaitant une pause avant la 2ème phase de RGPP. Pour la CGT, ce bilan accablant émanant d'élus de tous bords devrait conduire chacun à ouvrir les yeux pour l'avenir.

En réponse, le Secrétaire général déclare en substance :

- Pour les voies navigables, les négociations se poursuivent et le fait que les « portes s'ouvrent puis se referment… » prouve que c'est une vraie négociation. Il y a eu des évolutions du ministère au regard des positions de départ.
- S'agissant du CETMEF, il assure qu'il n'y a pas de décisions prises et s'engage à organiser une concertation avec les représentants du personnel, l'établissement et les directions concernées.
- En matière de gestion des ressources humaines et d'évolutions statutaires, le dialogue est beaucoup plus intense depuis quelque temps et se poursuivra le temps nécessaire dans le respect des délais impartis par le gouvernement pour certains dossiers.
- Sur le transfert des OPA, le dossier a pris beaucoup trop de retard. Il considère qu'il faut faire préciser certaines questions restant à régler à l'issu des premiers arbitrages, mais juge inopportun de faire arbitrer par Matignon l'ensemble des désaccords non réglés. Et sur les retraites des OPA transférés, il se demande dans quelle mesure il convient de déconnecter le projet de texte sur les retraites des OPA des autres textes liés à leur transfert aux conseils généraux.
- Sur RGPP et RéATE, il assure que la concertation a bien eu lieu avec les parlementaires nationaux, qui sont aussi parfois des élus locaux, mais pas avec les

représentants des collectivités territoriales. Il affirme que les l'Etat a son libre arbitre pour s'organiser comme il l'entend.

- Sur le projet de décret de fusion des corps de B Techniques les réunions se poursuivent dans les semaines qui viennent pour terminer ce dossier. Pour le projet de fusion des corps Ingénieurs un Groupe d'échanges aura lieu fin juin pour examiner les deux rapports des inspections générales. La revalorisation de la catégorie C exploitation sera discutée au second semestre.
- En Ile-de-France à la DiRIF, la DRH prend contact avec le directeur pour examiner les possibilités de disposer de recrutements des OPA et respecter le droit à la mutation des agents.
- Sur les écoles et la formation c'est un chantier à venir et nous sommes ouverts à la discussion.
- Sur les effectifs l'écart signalé entre les chiffres en ETP du PLF 2011 (62 371) et ceux du SERM 2011 (56 643) correspond aux transferts aux collectivités territoriales des agents concernés. Un bilan par corps est en cours et sera intégré au Bilan social 2010. Enfin, s'agissant des effectifs Eau et Biodiversité, et application du Grenelle en général il y a accord pour tenir une réunion à la rentrée de septembre.

Point 1 - Cartographie des Comités techniques.

L'administration présente l'architecture des différents C.T. de proximité, Ministériel et de Réseau, issus des discussions des réunions de concertation et des arbitrages de la Fonction Publique et du Ministère. Ces textes appliquent la loi du 5 juillet 2010 mettant en œuvre les accords de Bercy.

Intervention de la CGT :

Ces premiers textes qui sont soumis à ce C.T.P.M. font suite à de nombreuses réunions de concertation en vue des élections du 20 octobre prochain.

Néanmoins demeurent encore beaucoup de zones d'ombres, d'incertitude, de non- réponse aux questions et remarques posées par la CGT au cours des réunions de concertation.

- les textes pour les C.A.P. seront soumis à un prochain C.T.P.M.
- les listes électorales extraites de Rehucit que l'administration a fourni aux organisations syndicales sont loin d'être fiable.
- nos militants dans les services déconcentrés ont beaucoup de mal à obtenir dès maintenant les listes électorales pour chaque instance. A l'exemple des C.A.P. locales des personnels d'exploitation – notamment ceux en D.S.L.D. dans les collectivités locales.
- la Cgt est très inquiète sur la capacité des services à organiser dans de bonnes conditions ces élections.

En réponse le Secrétaire Général veut nous rassurer en promettant que tous les services et les établissements publics sont mobilisés et mettent les moyens nécessaires en œuvre afin que les élections du 20 octobre se déroulent au mieux.

Point 1 a : projet de décret portant dérogation à l'article 18 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat pour les ouvriers des parcs et ateliers du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Cette dérogation permet aux OPA en MAD dans les collectivités (1er janvier 2010 et janvier 2011) de voter pour le CTM le 20 octobre 2011.En effet, l'absence de dérogation priverait les

OPA en MAD d'instances de concertation, notamment pour toutes les questions statutaires de leurs corps.

La CGT a de nombreuses fois interpellé l'administration sur le fait que si les OPA mis en MAD auprès des collectivités n'étaient pas électeurs au CTM du MEDDTL, ils se retrouveraient sans instance de concertation et sans droits syndicaux jusqu'aux prochaines élections dans les collectivités en 2014 !

Rappelons que les droits syndicaux sont constitutionnels. Et l'administration, en proposant au vote ce projet de décret, ne fait que réparer une injustice flagrante.

FO, opposé aux Accords de Bercy négociés avec les organisations syndicales au niveau national, a déclaré en préalable qu'elle voterait contre tous les textes présentés ce jour sur ce point.

Vote sur le texte : Pour : Administration et CGT. Contre : FO, UNSA. Abstention : CFDT

Certaines organisations se sont prononcées pour la suppression des droits syndicaux jusqu'en 2014 pour les OPA mis en MADSLD. Etonnant ? NON !

Point 1 b : Projet de décret portant dérogation au décret n°2010-1783 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat :

Le projet présenté prorogeait toutes les instances paritaires de l'I.G.N. jusqu'au printemps 2012 sachant que la fusion IGN (MEDDTL) et l'I.F.N. (MAARRAT) doit devenir effective début 2012.
Au C.T.P. de l'I.G.N. de février, nos représentants CGT de l'I.G.N. avaient soulevé le manque de cohérence entre les élections générales dans la Fonction publique, le renouvellement du C.T.P. de l'I.G.N. et la fusion avec l'Inventaire forestier national (I.F.N.) pour créer un nouvel établissement.

Les demandent de la C.G.T. ont permis une dernière réunion de concertation la veille de ce C.T.P.M. et la Cgt a porté le souhait de renouveler l'ensemble des instances le 20 octobre 2011, sauf le C.T.P., une CCP de contractuels et le C.H.S. qui seront renouvelés au printemps 2012. Le Directeur de l'I.G.N. a présenté l'amendement souhaité par la C.G.T.

La CGT force de proposition, avec ténacité face à des directions souvent autistes, œuvre jusqu'au bout pour faire avancer les dossiers, les droits des personnels en portant leurs revendications.

Vote sur l'amendement concernant l'IGN : Pour : Administration, CGT et UNSA. Contre : FO et CFDT.

Vote sur le texte d'ensemble amendé : Pour : Administration, CGT et UNSA. Contre : FO et CFDT.

Point 1 c : Projet d'arrêté interministériel (MEDDTL – MAAPRAT) portant création du comité technique à la direction des territoires de l'alimentation et de la mer (DTAM) de Saint Pierre et Miquelon et du comité technique de l'établissement public de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Suite à la question de la CGT, l'administration précise que ces 2 services sont bien sous la tutelle du MEDDTL et voteront pour l'élection au CTM du 20 octobre 2011.

Le CT de la DTAM de Saint Pierre et Miquelon aura 6 titulaires et 6 suppléants, celui de l'ONCFS : 9 titulaires et 9 suppléants.

Vote sur le texte : Pour : Administration, CGT et UNSA. Contre : FO et CFDT

Point 1 d : Projet d'arrêté interministériel (MEDDTL – Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, MESR) portant création du comité technique de l'Institut français des sciences et technologie des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR : fusion du LCPC et de l'INRETS).

Le CT de l'IFSTTAR aura 10 titulaires et 10 suppléants.

Vote sur le texte : Pour : Administration, CGT, CFDT et UNSA. Contre : FO

Point 1 e : Projet d'arrêté portant création de comités techniques au sein des services du MEDDTL.
Ce projet définit le comité technique ministériel, le comité technique d'administration centrale (CT commun aux DAC et aux services à compétence nationale), les comités techniques spéciaux de chaque direction d'administration centrale et de chaque service à compétence nationale et les comités techniques de proximité pour les services du MEDDTL : les 9 DREAL crées au 1er janvier 2009, les Directions de la mer, les DIR, les DEAL, les CETE et les Services de Navigation. Rappelons que les DDT-M ont voté en 2010 ainsi que les DIRM.

Le comité technique ministériel aura 15 sièges de titulaires et 15 sièges de suppléants.
Les comités techniques spéciaux du CGDD, de la DGEC et de la DGPR auront 8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants. Celui de la DSCR aura 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants.

L'administration explique le refus de la Fonction Publique de créer des CT « RBOP, zone de gouvernance en région » spécifique MEDDTL. La DRH proposera prochainement un texte permettant de créer une instance de concertation en région à cette fin, placée auprès du DREAL. La représentativité des OS dans cette instance sera celle de l'agglomération des votes au CTM des services concernés.

Vote sur le texte : Pour : Administration, CGT, CFDT et UNSA. Contre : FO

Point 1 f : Projet d'arrêté portant création de comités techniques au sein des services et de certains établissements publics administratifs du MEDDTL.

Ce projet définit la liste des Etablissements publics administratifs (EPA) et le nombre de siège pour chaque comité technique. Pour les E.P.A. de moins de 100 électeurs, l'élection se fera sur sigle.

Aux demandes d'explications sur le nombre d'électeurs par EPA, et sur le nombre de sièges par CT, l'administration répond que la différence effectifs / sièges entre établissements publics provient, d'une part, du renouvellement d'instances existantes, et d'autre part, du dialogue social mené dans chaque EPA avec les organisations syndicales représentatives.

Vote sur le texte : Pour : Administration et CGT. Contre : FO. Abstention : CFDT et UNSA.

Point 2 – Projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

Déclaration liminaire de la CGT lue par André Godec. Expert CGT : Remi Lemaître.

Faisant référence à notre déclaration des syndicats CGT Maritimes lors du CTPM du 31 mars, intitulée « Sécurité Maritime : entre privatisation et abandon, le MEDDTL s'assoit sur les engagements du Grenelle » (Cf. http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3549), nous allons pouvoir partiellement en changer le titre. Depuis cette date, deux réunions se sont tenues le 20 avril et le 10 mai et elles ont abouti à retirer partiellement la portée du mot abandon.

En premier point, le mot privatisation, choix politique et dogmatique clairement maintenu dès la réunion du 20 avril nous a été opposé comme une fin de non-recevoir en ce qui concerne les navires de jauge de plus de 500 UMS. Il est évident que le refus de ces amendements que nous avons proposés concernant la délégation systématique aux sociétés de classification, et de la solution alternative proposée lors des réunions intermédiaires, laissera de l'amertume et de la colère dans les corps de fonctionnaires à qui cette tâche semblait digne d'intérêt de neutralité et de rôle dévolu à l'État d'un esprit régalien. Il en est de même pour les marins et officiers français dont l'inquiétude grandira face à la perte de la neutralité du contrôle étatique jusqu'à ce jour.

En aucun cas, la CGT donnera caution aux conséquences engendrées par la mise en œuvre de cette politique.

En deuxième point, le changement de position de l'administration ayant permis de ne pas rayer d'un trait de plume la sécurité des navires de moins de 12 mètres, segment très accidentogène, nous apparaît comme un progrès. Mais nous resterons particulièrement vigilants sur les modalités de mise en œuvre et évolutions à venir.

En tout état de cause, nous maintenons, malgré ces éléments, l'essentiel de notre précédente déclaration du 31 mars 2011 où le front syndical s'est élevé pour dénoncer cette « braderie » du dispositif intégré de Sécurité Maritime. A l'avenir, si nous devions tirer une leçon de ces discussions, la méthodologie de vraies négociations en amont nous paraît élémentaire. Nous en voulons pour preuve que les réunions, faites dans la précipitation, entrainent l'administration a déposé de son côté, dans l'extrême urgence des amendements.

L'ordonnance qui prévaut sur ce projet de décret et les autres textes n'est pas finalisée et demande des adaptations suite aux observations du Conseil d'État. La version originale de ces avis n'a pas été portée à notre connaissance et pose de ce fait une question au CTPM : l'administration peut-elle de manière conforme au droit, faire adopter des textes modifiés dans la précipitation et l'urgence alors même que la CGT avait demandé la concertation dès septembre 2009 ?

Le Conseil Supérieur Marine Marchande ne devrait-il pas être consulté à nouveau?

Nous maintenons la moitié environ des 30 amendements de la CGT, non intégrés par l'administration dans la quinzaine d'amendements qu'elle nous soumet, sans compter les quatre amendements résultant de la disjonction réglementaire demandée par le conseil d'Etat sur le projet d'ordonnance, à propos des quels nous aurons une demande de modification.

En tout état de cause, dans l'état actuel du texte proposé, et s'il est maintenu au vote, la démarche suivie par l'administration sur ce dossier, la privatisation rampante dénoncée dans notre précédente déclaration, entraîneront de manière logique, un vote négatif de notre part sur ce projet de décret dans son ensemble.

Vote sur les amendements CGT repris par les amendements de l'administration : Pour Administration, CGT, FO, CFDT, UNSA.

Vote sur les amendements CGT non repris par l'administration : Pour : CGT, FO, CFDT, UNSA. Contre : Administration. Le Président du CTPM (le SG) déclare qu'ils ne sont pas retenus.

Vote sur l'ensemble du texte ainsi amendé : Contre : CGT, FO, CFDT, UNSA. Pour : Administration.

Point 3 – Projet de décret relatif au conseil du régime de sécurité sociale des marins et gens de mer.

La CGT s'oppose à l'exclusion des représentants des salariés des marins du nouveau Conseil de santé des gens de mer installé auprès de l'ENIM. Ce Conseil doit être consulté sur la reconnaissance du caractère professionnel des maladies ou accidents des marins et gens de mer. Il nous parait inadmissible au regard des institutions des dispositifs de protection sociale de 1936 (issus du Front populaire) que le présent décret abroge, que les représentants des marins soient excluent de ce Conseil. L'administration répond que les dispositions sur le secret médical imposent cette exclusion…

Vote sur le projet de décret : Pour : Administration. Contre : CGT, FO, CFDT, UNSA.